

Paris, le 20 janvier 2026

## LE PRESIDENT

## PRESTATIONS 2026

Madame, Monsieur, Cher Confrère,

Je tiens à vous présenter, pour l'année 2026, mes meilleurs vœux de santé pour vous et vos proches.

Notre assemblée générale a voté fin décembre la revalorisation des prestations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, à hauteur de + 1 % des pensions du régime de base (hors allocation de vieillesse, l'AVTS étant fixée par l'Etat) et de + 1,5 % des pensions du régime de retraite complémentaire.

Ces augmentations sont déterminées par l'arbitrage de notre assemblée générale, entre l'effort des cotisants et les attentes des retraités, en préservant l'équilibre de nos régimes de retraite à court, moyen et long terme.

Les prestations revalorisées seront payées mensuellement, à terme échu, le dernier jour ouvré de chaque mois, en 2026 aux dates suivantes :

29 janvier 2026	26 février 2026	30 mars 2026	29 avril 2026
28 mai 2026	29 juin 2026	30 juillet 2026	28 août 2026
29 septembre 2026	29 octobre 2026	27 novembre 2026	30 décembre 2026

Chaque pensionné peut trouver dans la rubrique « Services allocataire » de son espace personnel (accessible depuis notre site internet [www.cnbf.fr](http://www.cnbf.fr)) les informations relatives au montant de sa pension, aux précomptes sociaux, au prélèvement à la source, chaque mois tout au long de l'année.

L'essentiel des informations sur la CNBF se trouvent sur notre site internet. Vous pouvez accéder à l'ensemble de vos données et interroger les services de notre caisse via votre espace personnel sécurisé. Nous vous invitons à y enregistrer ou mettre à jour votre adresse électronique. Vous recevrez ainsi nos informations régulièrement et rapidement. L'attestation fiscale visant les sommes versées en 2025 sera mise en ligne sur l'espace personnel de chacun début avril pour l'ouverture de la déclaration des revenus en ligne. Elle vous sera toujours envoyée par courrier si vous n'avez pas créé votre espace personnel ; pour éviter le délai de poste, je vous incite à créer dès à présent celui-ci sur le site de la CNBF.

Je reste, avec les services de la Caisse, à votre disposition et vous souhaite un très bon début d'année 2026.

Bien fraternellement,



Xavier CHILOUX  
Avocat au Barreau de Paris  
Président

[www.cnbf.fr](http://www.cnbf.fr) - consultez votre espace personnel

